

Réf : 066/2023/DRH/AREP-CS

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le Dahir n° 1-15-83 du 20 Ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°111-14 relative aux régions ;
- Vu la délibération n° 02/2016 du conseil de la Région Casablanca-Settat approuvée lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2016 ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu la décision n° 06/2016 émanant du Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat ;
- Vu la circulaire N° 07/2013 du 29 avril 2013, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics ;
- Vu la loi cadre du personnel au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article premier : l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat recrute un **Chef du Département Programmation**.

Article 2 : Sont éligibles audit poste, les candidats :

- Disposant d'un diplôme (Bac +5) en génie civil, génie rural ou équivalent ;
- Ayant une expérience de 8 ans minimum après l'obtention du diplôme dont 4 ans en tant que responsable études ou équivalent ;



Article 3 : Rattaché au Directeur du Pôle Etudes et Programmation, les principales missions attribuées au poste de Chef du Département Programmation se présentent comme suit :

- Assurer une programmation claire et efficace des projets affectés à l'Arep ;
- Assurer le pilotage et le suivi des études des projets/ programmes affectés à l'Arep ;
- Elaborer les cahiers des charges relatifs aux études et assurer le suivi des marchés qui en découlent ;
- Accompagner les Bureau d'études, les laboratoires, ainsi que les topographes pour la réalisation des prestations d'études ;
- Assurer la réalisation des études conformément aux dispositions conventionnelles et réglementaires ;
- Assurer le suivi des conventions avec les partenaires concernés ;
- Permettre une gestion de projets fluide et cohérente ;
- Identifier les principaux points de blocage en termes de programmation afin d'anticiper les risques ;
- Définir l'ensemble des éléments structurants pour la mise en place d'un PMO (Indicateurs de suivi, canevas de documents...)
- Faire un reporting régulier sur les activités du département à la Direction Pôle Etude et Programmation.

Article 4 : compétences requises

- Maîtrise des Logiciel d'études : AutoCad, Covadis, Revit, Robot, etc ;
- Gestion de projets ;
- Décret des marchés publics
- Règlementation relative au domaine de l'architecture et de la planification urbaine ;
- Normes et référentiels en matière de réalisation des projets d'infrastructure ;
- Sens de l'organisation, prise d'initiative ;
- Aisance relationnelle .



Article 5 : Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une copie du ou des diplômes ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Le CV actualisé ;
- Les attestations de travail ;
- Un plan d'action et une méthodologie de travail proposée par le candidat(e) pour le poste concerné.

Article 6 : Les candidatures pour le poste de Chef du Département Programmation doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma> , au plus tard le 15 janvier 2024.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus référencé seront traitées.



Casablanca, le 29/12/2023

Mustapha AMRANI
Le Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Casablanca - Settat